



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DU 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du 14 juin 2023**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Horaire : 18 h 45

Lieu : Salle du conseil

**PRÉSIDENT** : Rémi ZINCK

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Aline Guitard

**PRÉSENTS** : Laura ARNOD, Matthieu ARRONDEAU, Lydie BONVALLET, Nadège BORRON, Marie-Agnès CABOT, Alexandre CHEVALIER, Aline GUITARD, David KIMELFELD, Anne PELLET, Yannick PAPAIX, Loïc RIGAUD, Élodie TRIAS, Chloé VIDAL, Rémi ZINCK.

**ABSENT EXCUSÉ ET DÉPÔT DE POUVOIR** : Samuel MECKLENBURG (pouvoir à Yannick PAPAIX).

**Ouverture de la séance + désignation de la secrétaire de séance**

**Rémi ZINCK :**

Nous allons pouvoir commencer. Le mercredi 14 juin 2023, 18 h 45, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'arrondissement dûment convoqués le 6 juin 2023 à la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sont réunis en salle du conseil. Nous allons procéder à la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Aline GUITARD. Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Madame GUITARD, vous avez la parole pour la séance de ce jour.

## **Appel nominal**

### **Aline GUITARD :**

Merci, Monsieur le Maire.

Laura ARNOD – présente  
Matthieu ARRONDEAU – présent  
Lydie BONVALLET – présente  
Nadège BORRON – présente  
Marie-Agnès CABOT – présente  
Alexandre CHEVALIER – présent  
Aline GUITARD – présente  
David KIMELFED – présent  
Samuel MECKLENBURG – excusé pouvoir  
Yannick PAPAIX – présent  
Anne PELLET – présente  
Loïc RIGAUD – présent  
Élodie TRIAS – présente  
Chloé VIDAL – présente  
Rémi ZINCK – présent

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023**

### **Rémi ZINCK :**

Merci, Madame GUITARD. Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 3 mai 2023. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV et le compte-rendu sont adoptés à l'unanimité.

**Procès-verbal adopté à l'unanimité**

## **Prises de parole introductives**

### **Rémi ZINCK :**

Parmi les annonces qui concernent notre arrondissement pour cet été, une nouvelle édition de la « Rue Dangon en fête ! », qui aura lieu ce vendredi 16 juin, à partir de 16 h 30, qui est organisée par l'association Funibus et le Conseil de Quartier Ouest. « Rue Dangon en fête ! », comme vous le savez, est un évènement qui veut s'adresser à toutes et tous, qui veut faire de la rue une zone de rencontres, dans un esprit intergénérationnel et convivial. Au programme, jeux, musique, danse, espaces d'échanges sur la parentalité, présence du Cercle d'échecs de Lyon Croix-Rousse, du Vélomusée Gadagne, de l'Arbre à palabre de Pat KALLA et des Zurbamateurs. Evidemment, toutes ces animations sont gratuites et ouvertes à toutes et tous. Autre annonce, « Cet été, j'ai piscine ! ». Donc je vous l'annonce, c'est le nom donné à l'ouverture estivale de la piscine Saint-Exupéry. Celle-ci sera ouverte pour la première fois durant l'été, du 26 juin au 28 juillet, du lundi au vendredi de 12 h à 19 h. Nous vous convions pour un temps convivial pour célébrer cette ouverture estivale, le lundi 26 juin, à 18 h 30, devant la piscine. C'est également le retour de Festi'Mômes, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, de 9 h à 14 h, au parc Popy, avec des ateliers, des spectacles, des animations, un pique-nique pour cet évènement gratuit, à destination des tout-petits, des petits et de leurs parents. Festi'Mômes viendra conclure la deuxième édition du Mois de la parentalité qui s'est déroulée durant le mois de juin. Initiative du conseil local de santé mentale. À noter en particulier, sur ce Mois de la parentalité, une conférence gesticulée le jeudi 22 juin, à 20 h, à la Maison des Associations Robert Luc, sur le thème des « écrans, téléphones et tablettes, vivre avec ce nouvel habitant qui squatte ma maison ». « Tout l'monde dehors ! » est de retour avec une vingtaine de rendez-vous artistiques gratuits dans l'espace public, du 4 juillet à fin août. Après la rénovation complète de l'aire de jeux du parc de la Cerisaie, nous allons inaugurer, avec nos amis du 1<sup>er</sup> arrondissement, l'aire de jeux du Gros Caillou sur le square Frédéric Dard, le 10 juillet, à 17 h. Enfin — nous sommes un peu en avance mais nous n'aurons pas de conseil d'ici là —, le Forum des associations aura lieu le samedi 2 septembre, toujours à la Ficelle et organisé par le Comité des fêtes. Nous avons aussi une opération portée par Alexandre CHEVALIER, qui s'appelle « Place au sport ». Si, Monsieur CHEVALIER, vous voulez en dire un mot, je vous laisse la parole.

### **Alexandre CHEVALIER :**

Merci, Monsieur le Maire. Rapidement, un nouveau projet qui s'appelle « Place au sport ». L'idée de ce projet est de pratiquer du sport sur les places publiques. Pour l'instant, nous nous contenterons de la place des Tapis. Plusieurs dates sont prévues jusqu'au mois de septembre, je vais les rappeler : il y en a une qui est déjà passée, c'était le 10 juin, il y aura le 24 juin, le 8 juillet, le 22 juillet, le 9 septembre et le 23 septembre. L'idée est de faire une présentation à tous les Croix-roussiens de clubs croix-roussiens, donc nous aurons le droit à des démonstrations de tennis de table, de billard, de football. Nous aurons aussi du badminton, du volley, des arts martiaux, la section gym aussi de la PESD. C'est une première édition, l'idée est d'en avoir évidemment une deuxième et une troisième, et que, tout au long de l'année finalement, nous ayons nos places publiques ou nos parcs qui puissent accueillir des activités physiques, comme cela se fait beaucoup dans certains pays du nord. Vous savez que dans notre collectivité, nous manquons quand même beaucoup de gymnases et d'établissements sportifs, donc c'est vrai que ce sera aussi une manière de répondre à ce manque, et puis surtout de créer aussi du lien social et du lien intergénérationnel, parce que ce genre d'évènement peut aussi ramener et faire participer différents publics, puisqu'ils sont ouverts à tous. Voilà, merci.

### **Rémi ZINCK :**

Merci, Monsieur CHEVALIER. J'en ai fini avec les annonces de tous les évènements qui auront

lieu sur notre été 2023. Avant d'entamer les délibérations, j'avais, Monsieur CHEVALIER, une intervention préalable portée par les deux élus Lyec, c'est vous qui la portez je crois, alors je vous laisse la parole.

### Alexandre CHEVALIER :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais. Vendredi 9 juin matin, des panneaux bleus ont poussé comme des plantes vénéneuses aux grilles du square Sainte-Marie-Perrin, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, où depuis deux mois des tentes fleurissent sur des palettes de marchandises. Sur les panneaux, il est écrit : « Parc fermé, chassons les clandestins. » Sous les tentes, il y a des enfants en danger. 90 mineurs en attente que l'on statue sur leur minorité, coincés dans une zone de non-droit entre l'insalubrité, les rats, les menaces de l'extrême droite, l'inquiétude des riverains et la congestion institutionnelle. Des enfants francophones sans doute aveuglés par l'héritage des Lumières, sans doute sagement bercés à l'idéal républicain, d'ailleurs ils écrivent eux-mêmes : « On se disait la France est un pays de lois, un pays de droit », gageons que ce ne soient pas les seuls. Sur le terrain heureusement, des collectifs, des associations, des gens de bonne volonté, des agents publics, des élus agissent. Dire que rien n'est fait serait fallacieux. Dire que c'est suffisant à l'échelle de toutes les parties et de l'urgence le serait tout autant. Alors il nous reste à combattre encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour une mise à l'abri inconditionnelle et faire reconnaître la présomption de minorité, ce qui conduira Lyon en Commun à manifester aux côtés des collectifs, des associations et des jeunes eux-mêmes, le 15 juin, de la Métropole à la préfecture, c'est-à-dire demain matin à partir de 11 h 30. Alors il nous reste à combattre encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour répondre au droit national, européen et international, comme à l'ambition universelle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous appelons à ce que son écho, dont nous avons adouci les termes, ne tombe pas dans l'oreille de sourds. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur CHEVALIER. Nous allons entamer, maintenant, l'examen des délibérations. Alors, Monsieur MECKLENBURG n'étant pas là, hélas, c'est une grande suite de délibérations culture que je vais porter.

## **Vote des délibérations**

### **Délibération 2023-5419-CMMA4-028 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif

Cette délibération concerne le tarif de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024, qui concerne la rectification et l'approbation d'un nouveau tarif. J'imagine que vous avez pris connaissance de cette délibération. Est-ce que vous avez des demandes d'intervention ? Non, donc je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Délibération 2023-5433-CMMA4-029 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2023

Il s'agit d'une attribution de subventions (au pluriel), pour la programmation de la Fête de la Musique 2023. La Ville renforce son accompagnement pour cette édition qui marque le retour des scènes subventionnés en arrondissements. Alors, concernant notre arrondissement, nous avons choisi de retenir la proposition d'une association historique de la Croix-Rousse et de fournir une aide de 2 500 euros à l'association Le rock pas mort, qui proposera de 18 h à 23 h, place de la Croix-Rousse, un concert de groupes alternatifs. Le long du boulevard de la Croix-Rousse, la Ville de Lyon installera cinq espaces musicaux sécurisés. Les parents de l'école Commandant Arnaud installeront également eux-mêmes une scène sur la place. Le Quatuor Debussy jouera près de l'Internat Social Expérimental Favre Chazière. À l'INSPE, les étudiants de l'atelier vocal rencontreront les écoles élémentaires Lapière et La Fontaine. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Délibération 2023-5462-CMMA4-030 : Rapporteur : Rémi ZINCK**

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 euros

Pour ce qui concerne le 4<sup>e</sup> arrondissement, l'École Lyonnaise des Cuivres, qui donne des ateliers à la Maison des Associations Robert Luc, est subventionnée, elle, à la hauteur de 2 900 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5462-CMMA4-030 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 111 000 € - Approbation de conventions

Ce rapport concerne notamment deux structures basées sur le 4<sup>e</sup> : les Nouveaux Caractères qui est spécialiste du répertoire baroque, pour une subvention de 5 000 euros, et les Amis du Quatuor Debussy pour une subvention de 15 000 euros. Pas de demande d'intervention ? Je mets donc ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5503-CMMA4-032 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 80 000 €. Approbation d'une convention

Deux structures du 4<sup>e</sup> sont concernées : la Cité Anthropocène, pour une subvention de 25 000 euros ; Les Documents d'artistes Auvergne-Rhône Alpes, qui développent un fonds documentaire consacré aux artistes visuels vivant dans la région, pour une somme de 2 000 euros et le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 130 900 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5504-CMMA4-033 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque - FIC et Casino pour un montant global de 154 500 €. Approbation d'une convention

Les structures du 4<sup>e</sup> sont : Stylistik, qui fait de la danse, pour 5 000 euros ; Les collectifs Es (danse) pour une subvention de 8 000 euros ; ARCOSM musique et chant, pour une subvention de 10 000 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame PELLET, je vous en prie.

#### ANNE PELLET :

Bonsoir à tous parce que je ne l'ai pas dit. Juste, je demande un vote par division pour ce rapport sachant qu'en fait, il y a une association sur laquelle je voudrais avoir un vote différencié des autres. Donc en fait, il suffit de faire le vote de cette association qui est Lundy Grandpré et le reste peut se grouper pour moi.

#### Rémi ZINCK :

Pardon, donc vous votez contre la subvention à l'association Lundy Grandpré, c'est ça ?

**ANNE PELLET :**

Alors ce n'est pas ce que j'ai dit mais je vous le dis maintenant, oui en effet.

**Rémi ZINCK :**

C'est ce que je comprends.

**ANNE PELLET :**

J'aurais pu voter contre les autres sauf celle-là et en l'occurrence, c'est dans l'autre sens.

**Rémi ZINCK :**

Ok alors je vais reprendre dans l'ordre sur l'ensemble. Alors vous, je vous mettrai à part. Nous mettrons au procès-verbal que vous votez contre.

**ANNE PELLET :**

Mais il faut faire un vote pour Lundy Grandpré et un vote pour tous les autres si c'est possible.

**Rémi ZINCK :**

Alors nous allons faire comme cela. Non parce que là, je vous ai parlé des structures qui sont basées dans le 4<sup>e</sup> arrondissement mais il y a les autres qui sont sur la ville de Lyon et que nous passons aussi. Moi, je fais une petite focale sur celles qui sont dans le 4<sup>e</sup>. Ce n'est pas que celles qui soient dans le 9<sup>e</sup> ou le 8<sup>e</sup> ne soient pas du tout pertinentes, mais c'est vrai que si je passe toutes les subventions, nous en avons pour un moment. J'entends votre demande mais si vous voulez, après c'est dans le vote et sa validité, c'est surtout ça. Moi, je préférerais que vous vous absteniez ou que vous votiez contre à ce moment-là car ce serait plus facile. Parce que là, nous ne pouvons pas tout dissocier. C'est une subvention globale donc je ne peux pas dissocier à l'intérieur. Donc cela veut dire que vous votez contre ou vous vous abstenez sur l'ensemble, même si par ailleurs, dans votre prise de parole, vous pouvez dire que vous êtes contre celle-ci. Je le comprends tout à fait.

**ANNE PELLET :**

Dans la prise de parole, je confirme, je suis contre celle-ci, pas les autres, mais à un moment donné, moi j'appelais ça un vote par division. Et plutôt que faire association par association, même si en fait, ce sont nos associations du 4<sup>e</sup> qui nous concernent, mais comme le vote est global, je suis obligée de le signaler. Voilà, je pensais que nous pouvions faire un vote global et un après uniquement pour cette association-là, puisque je me différencie dessus.

**Rémi ZINCK :**

En plus, cette subvention a été validée en commission Culture, à la Ville de Lyon, par tous les groupes.

**ANNE PELLET :**

Peu importe, Je ne suis pas à cette commission Culture et je n'ai pas de droit de vote à cette commission Culture.

**Rémi ZINCK :**

Mais moi non plus, Madame, je n'y suis pas, mais il y a des représentants de nos groupes respectifs, donc c'est à eux, y compris le mien, de faire son travail comme il l'entend et avec ses représentants. C'est valable pour nous tous, nous ne sommes pas dans toutes les commissions. Nous n'avons pas le temps.

**ANNE PELLET :**

Le vote reste individuel et indépendant dans notre groupe, quoi qu'il arrive, et je suis vraiment une de celles qui restent très indépendantes.

**Rémi ZINCK :**

Aucun souci, je n'interviens pas sur votre représentativité dans le groupe Droite, centre et indépendants, cela ne me regarde pas. Simplement, il y a déjà eu un vote favorable, c'est pour cela que ça passe groupé. Donc cela veut dire à ce moment-là que vous votez contre ou vous vous abstenez sur la totalité. Mais votre prise de parole est notée au procès-verbal. Moi cela me va très bien comme cela, si cela peut vous aller. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, je mets donc ce rapport aux voix. Nous avons eu votre remarque lors de cette prise de parole :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Un vote contre. Oui j'ai bien compris, Madame, mais nous ne pouvons pas dissocier.

**ANNE PELLET :**

C'est dommage de devoir dire non aux autres associations pour lesquelles je suis prête à apporter un soutien. C'est le même problème quand nous votons pour des associations, pour les Restos du Cœur et ainsi de suite, si par hasard il y a une association qui ne me plaît pas, je ne voudrais pas que l'on aille dire que je suis contre les Restos du Cœur.

**Rémi ZINCK :**

Mais nous ne le dirons pas puisque dans votre prise de parole qui est retranscrite au procès-verbal, il est bien précisé que vous seriez pour les autres associations mais pour celle-là non. Donc au moins, si quelqu'un veut aller chercher dans les PV pour connaître votre position, la personne l'aura.

**ANNE PELLET :**

Si je n'ai pas le choix, enregistrez le vote contre.

## Rémi ZINCK :

Voilà. Ok c'est clair, mais si quelqu'un veut aller voir votre position, il la trouvera et il la comprendra sans problème, donc c'est adopté à la majorité.

### **Rapport adopté à la majorité Vote contre de Mme Anne PELLET**

## Délibération 2023-5506-CMMA4-03 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 117 000 € - enveloppe FIMA et Casino - Approbation d'une convention

Pour le 4<sup>e</sup> — je fais une focale sur le 4<sup>e</sup> — c'est : AFX tourneur et production de spectacle musique, pour 12 000 euros ; Grand Bureau, qui est un réseau de musique actuelle en Auvergne-Rhône-Alpes, pour 5000 euros ; et Carton qui est un label indépendant dédié aux esthétiques rock, électro et musiques improvisées, pour 3 000 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

## Délibération 2023-5505-CMMA4-036 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 180 500 €. Approbation d'une convention

Pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, le Domaine des compagnies émergentes et de l'aide à la création, compagnie Mise à feu pour 1 500 euros, le Bleu d'Armand pour 2 000 euros, la Compagnie des non-alignés pour 5 000 euros. Et dans le domaine des compagnies inscrites sur le territoire, Fenil Hirsute pour 2 000 euros et La Seconde Tigre 3 000€. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

## Délibération 2023-5508-CMMA4-037 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 300 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

Structure du 4<sup>e</sup> : ARCOSM pour 6000 euros ; les Amis du Quatuor Debussy, 11 000 euros ; et l'aquarium, 6 000 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 2023-5401-CMMA4-052 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Évènements Festifs » pour un montant total de 92 121 euros

Ferme pédagogique de la Croix-Rousse pour un montant de 3 000 euros. J'en profite pour vous rappeler que samedi 17 juin, ce samedi-là donc, de 13 h 30 à 18 h, il y a la fête Alim'en Terre, pour une alimentation saine, durable et écologique, à la ferme de la Croix-Rousse. Graines Électroniques, pour 5000 euros. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Rémi ZINCK :

Je passe sur des délibérations qui me concernent davantage.

### Délibération 2023-6554-CMMA4-038 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)

Le Conseil Municipal du 19 janvier 2023 a adopté la création d'un dispositif de médiation des services municipaux de la Ville de Lyon. Il a été alors décidé que le médiateur ou la médiatrice serait désigné(e) à l'issue d'un processus public d'appel à candidatures, dans l'objectif de mettre en place une sélection transparente. 27 candidatures ont été reçues, un jury intergroupe politique a décidé de proposer Madame SERPENTIER LINARES, afin d'exercer la mission de médiatrice. Avocate en droit public, médiatrice auprès des juridictions administratives, elle exerce aussi des activités d'enseignement dans le domaine de la médiation dans les universités. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## Rapport adopté à l'unanimité

### Délibération 2023-5445-CMMA4-039 : Rapporteur : Rémi ZINCK

**Objet :** Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Il y a quelques jours, s'est achevée la mission du service civique au sein du cabinet de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons eu le plaisir d'accueillir, pendant 8 mois, une jeune Croix-Roussienne prénommée Louise. Elle a été d'une aide précieuse sur différents sujets : le conseil d'arrondissement des enfants, la préparation et la participation à des réunions publiques, l'aide à la communication, le déploiement du dispositif Angela. Au nom de tous les élus, nous la remercions chaleureusement pour son implication et lui souhaitons une bonne continuation. Après cette expérimentation réussie, de septembre 2022 à juin 2023, il est à nouveau envisagé de recourir à 9 volontaires du service civique, mis à disposition des mairies d'arrondissement sur la mission développement de la démocratie locale. Les sujets d'ores et

déjà identifiés pour cette seconde phase pour les politiques « jeunesse » et la deuxième phase du budget participatif. Les missions sont envisagées sur une durée de 8 mois à partir de septembre 2023. Une demande d'intervention, Madame VIDAL ? Je vous en prie, je vous donne la parole.

### Chloé VIDAL :

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voulais simplement vous dire que je me réjouis. Je prends plutôt la casquette adjointe au Maire de Lyon, en charge de la Démocratie locale, pour dire que les services civiques qui se sont mis en place dans l'ensemble des mairies d'arrondissement ont été d'une aide précieuse justement, pour déployer tous ces dispositifs nouveaux de budgets participatifs, de conseil d'arrondissement des enfants. Simplement vous dire que je suis ravie que ce soit reconduit pour l'année prochaine.

### Rémi ZINCK :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Rémi ZINCK :

Je passe donc la parole. Je lâche la parole et je vais la passer à Madame ARNOD. Je n'ai pas les choses dans le bon ordre.

### Aline GUITARD :

Alors moi, ce que j'ai vu dans l'ordre du jour, c'est que c'était moi après vous, Monsieur le Maire. En tous les cas, sur l'ordre du jour que j'ai reçu de la direction des assemblées.

*[Problèmes soulevés au niveau de l'ordre du jour]*

### Délibération 2023-5398-CMMA4-035 :

**Objet :** Programmation 2023 au titre de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant de 61 500 euros dans le cadre du plan d'actions pour la Cité jardin de Gerland - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

### Rémi ZINCK :

Écoutez, nous allons voter la délibération 5398 telle que, il n'y aura pas d'explications. Ce n'est pas plus grave que cela. Cela concerne la Cité jardin. C'est une cité chère à mon cœur puisque ma mère y a grandi avec mes grands-parents donc j'y attache beaucoup d'importance. La rue Georges Gouy pour moi est une rue très importante, donc je vais vous la présenter comme cela si vous voulez. Avec le cœur, voilà. Le 16 rue Georges Gouy voilà. Mais si vous voyez autre chose à dire, nous pouvons dire autre chose que de raconter ma vie familiale, si tant est qu'elle soit intéressante. Donc nous allons la mettre aux voix si vous n'avez rien prévu. Puisque tout le monde a pu en prendre connaissance, alors écoutez, nous allons la mettre aux voix, car je crois que personne ne sait qui doit la présenter. Est-ce qu'il y avait des demandes

d'intervention sur cette délibération ? Monsieur KIMELFELD.

### David KIMELFELD :

Monsieur le Maire, vous nous avez convaincus et nous allons voter à quatre mains. Non, mais plus sérieusement, c'est une très belle délibération parce qu'il est extrêmement important de s'intéresser à cette Cité Jardin Gerland où nous pouvons dire que — et je le dis avec beaucoup d'humilité — nous avons sans doute, dans le passé, pas suffisamment porté des efforts et c'est tant mieux que cela arrive. Voilà, vous voyez comme cela elle est bien vendue non ?

### Rémi ZINCK :

Magnifiquement. Je vais la mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-3477-CMMA4-040 : Rapporteur : Élodie TRIAS

**Objet :** Appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable » - Projet REALLOCATE - Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon

La délibération 3477 concerne le projet européen REALLOCATE. C'est la Ville de Lyon qui y participe et c'est dans le cadre de ce projet qui s'inscrit dans le programme Horizon Europe, qui est un programme de la commission européenne intitulé « concevoir une mobilité urbaine inclusive sûre, abordable et durable ». Ce programme fonctionne par des appels à projets et dont l'un des appels à projets s'intitule « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », dont nous parlerons aussi plus tard. Le groupement constitué pour cet appel à projets implique, aux côtés de la Métropole et de la Ville de Lyon, les villes de Göteborg, Heidelberg, Budapest et Barcelone. Un des objectifs de cet appel à projets est d'accroître l'ampleur et la rapidité de l'adoption de solutions de mobilité urbaine sûre, abordable, durable, innovante et reproductible. Dans ce cadre, la Ville de Lyon va participer à deux projets pilotes sur le territoire. Le premier pilote s'inscrit dans la valorisation et l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des déplacements, autour d'une approche « Vision zéro mort, zéro blessé grave ». Il s'agit, en effet, de développer des solutions pour transformer et apaiser l'espace public, notamment autour des écoles et des collèges, dont les usagers sont particulièrement vulnérables. Le pilote permettra, autour de quatre sites à identifier, de capitaliser sur l'approche développée depuis deux ans par la ville des enfants, autour des outils de diagnostic et des solutions d'aménagement mises en œuvre, et ainsi réaliser un bilan quantitatif et qualitatif autour des écoles et des collèges sélectionnés. Le deuxième pilote s'articule autour de l'analyse des données de sécurité routière, pour mieux suivre et qualifier les situations accidentogènes avec une analyse des facteurs de risque, et ainsi proposer un plan d'actions plus ciblé et efficace, en particulier en lien avec la politique de stationnement. La Ville de Lyon — nous en parlerons aussi dans la prochaine délibération — souhaite, en effet, instaurer une nouvelle politique de stationnement innovante et répondant aux enjeux de la sécurité des usagers, pour l'amélioration du cadre de vie et de lutte aussi contre le changement climatique. Ces nouvelles grilles tarifaires doivent constituer un levier incitatif à l'acquisition de véhicules moins lourds. Aujourd'hui, des premières études démontrent un lien entre le poids des véhicules et la gravité des blessures pour les publics les plus fragiles. Il est donc proposé, ce soir, d'approuver la convention de partenariat à passer avec la commission européenne, qui définit les engagements et les contributions des différents partenaires, et d'approuver également

la convention « Grant Agreement », pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 382 038,75 euros. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Alors j'avais une demande d'intervention de vous, Monsieur KIMELFELD. Je vous en prie.

### David KIMELFELD :

Oui, Monsieur le Maire. Elle n'est pas décalée puisqu'elle concerne les mobilités, mais c'était plutôt deux questions à vous poser. Vous étiez intervenu lors de la réunion publique qui présentait le tracé de la Voie Lyonnaise n° 7 et vous aviez émis — sans trahir, bien évidemment, votre pensée — quelques réserves sur le tracé proposé par la Métropole et par M. BAGNON. Notamment, vous vous questionniez sur le passage à l'angle de la Soierie et du parking qui est juste derrière la mairie, et aussi sous le passage, sous le mur des Canuts. Vous aviez aussi, je crois — sans trahir votre pensée —, émis quelques réserves sur le scénario alternatif au passage sur le mur des Canuts. Ma question est assez simple : est-ce que vous avez pu, à travers vos contacts avec la Métropole, comme maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, avancer sur le sujet, faire évoluer les positions qui n'étaient pas totalement arrêtées d'ailleurs à cette réunion publique ? Ça c'est la première question et la deuxième concerne toujours les mobilités mais concerne le projet d'apaisement de la Presqu'île. Votre collègue du 1<sup>er</sup> arrondissement s'est exprimé à plusieurs reprises, notamment pour s'interroger — ce n'est pas la seule d'ailleurs, des groupes politiques l'ont fait aussi, y compris dans votre propre majorité — sur la pertinence, dans ce projet, de voir finalement la liaison entre les bus et le métro à proximité de l'Hôtel de Ville comme quelque chose d'extrêmement compliqué, notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour les seniors, pour celles et ceux qui poussent des poussettes ou d'autres choses, puisque l'on remettrait les bus à 400, 500, 600 mètres. Ce qui paraît bien évidemment facile, pour nous toutes et nous tous en bonne santé et jeunes, pour la plupart d'entre nous, ou d'entre vous, mais pour d'autres plus difficile. Est-ce que vous avez, vous, une position — je suis peut-être passé à côté — pour faire aussi évoluer cela ? Puisque finalement, cela concerne aussi et beaucoup de Croix-Roussiens et d'habitants du 4<sup>e</sup> arrondissement qui arrivent au métro et qui seront obligés d'aller chercher leur bus ailleurs, ou inversement, qui arrivent en bus et qui auront quelques difficultés pour prendre le métro. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Je vous remercie de ces deux questions. Nous allons commencer dans l'ordre. Sur la VL7, la concertation a eu lieu mais nous n'avons pas encore eu le retour de la Métropole avec la synthèse, comme vous le savez, qui est faite par les services de ce qui a été dit. Je crois que comme c'était une réunion publique, tout le monde était là, il n'y a pas de secret à trahir. La difficulté, nous le savons bien, c'est de faire intervenir une structure à forte importance dans un quartier construit avant qu'il n'y ait des voitures et des vélos, avec un pincement à la hauteur du mur des Canuts. C'est vrai que les services, comme vous le savez, étudient tous les scénarii possibles, y compris ceux qui pour nous, Croix-Roussiens, nous paraissent parfois un peu surprenants. Nous allons dire ça comme ça. L'option qui passe sous le mur, elle apparaît peu satisfaisante et elle apparaît aussi peu satisfaisante aux associations de cyclistes. Je crois qu'ils l'ont exprimé clairement ce soir-là. Nous attendons donc le retour déjà de la concertation, déjà ce que pensent les habitants, ce qui est déjà la première chose. Après, nous nous exprimerons, nous avons un peu réfléchi, nous cherchons des solutions pour à la fois satisfaire à l'augmentation du nombre de cyclistes - nous savons que l'augmentation est importante, donc il s'agit aussi d'avoir une vision quand même au moins à moyen terme mais peut-être à long terme sur les mobilités cyclistes - mais en même temps, en tenant compte de la réalité

architecturale de notre arrondissement. Il y a un immeuble qui est ici, nous n'allons pas le détruire et nous avons une rue étroite. Après, est-ce qu'il faut l'arrivée directement au boulevard de la Croix-Rousse, directement par la rue de la Terrasse, ou serpenter, comme vous l'avez dit, par la rue Villeneuve ? Nous verrons ce que pensent les habitants. J'ai quand même l'impression, mais je peux me tromper, parce qu'après la concertation sur internet, elle peut être différente de celle que nous avons dans la salle avec les personnes présentes. Nous n'avons pas la même population, nous pouvons avoir des réactions différentes, donc il faudra attendre quand même pour être sûrs de ce que nous avons vu dans la salle. Tout du moins, nous pouvons parler de celle-là, cela ne paraissait pas être un scénario tout à fait soutenu par les habitants présents. Après, il faudra voir sur internet ce qui en sortira. Très clairement, nous allons essayer de faire un petit peu de la dentelle pour la faire passer, parce que nous savons que nous ne sommes pas sur des avenues très larges comme nous pouvons avoir sur certains arrondissements ou certaines communes de la métropole où la difficulté est moindre. À la Croix-Rousse, il faut quand même essayer d'être un peu fin mais nous essayerons, et je pense que la Métropole est à l'écoute de solutions, je dirais, un petit peu travaillées pour notre arrondissement. Donc nous verrons. Pour la Presqu'île, alors c'est vrai que j'ai quand même suivi ce qui s'était dit. Chaque nouveau projet crée un peu des inquiétudes et celui-ci est un projet d'ampleur, c'est sûr qu'il est important. Au niveau des transports en commun, il y a quand même des solutions, des pistes qui sont évoquées, qui moi, je trouve, sont plutôt satisfaisantes. Par exemple, sur la ligne 18 qui s'arrête actuellement à Hôtel de Ville, nous savons qu'il y a un scénario qui la fera peut-être arriver plus loin, peut-être à Cordeliers donc cela pourrait allonger le prolongement de la ligne 18, ce qui est plutôt un point de plus qu'un point en moins. Je trouve que d'aller à Cordeliers plutôt que de s'arrêter à Hôtel de Ville par un petit détour par la rue-là qui n'est pas terrible, selon moi, ce serait plutôt positif. À voir ce qui se met en place car tout cela, c'est encore en discussion. Nous avons la création d'une nouvelle ligne forte qui passera sur le quai, qui va rejoindre le nord en direction de la cité internationale et le sud-est, la Part-Dieu, qui sera à la hauteur de l'entrée du parking Hôtel de Ville. Je crois qu'il s'appelle comme cela. Et ce qui se passe et vous le savez, il y a eu ce dramatique accident de cette jeune fille qui s'est fait renverser et tuer par le bus, à la hauteur de la rue Joseph Serlin et depuis, l'arrêt de bus qui fait correspondance avec le métro pour les Croix-Roussiens qui descendent à la ligne C, il est très loin, cela représente une grande distance à pied pour le prendre, non pas à Cordeliers mais pas loin, franchement pas très loin. L'arrêt a été prolongé d'au moins 150 à 200 mètres et le décalage des bus qui ne passeraient plus — je parle au conditionnel — rue de la République mais sur le quai, finalement, cela fait une distance moins longue. Donc ce n'est pas parfait, la correspondance ne va se faire à arrêt constant, mais la distance sera moins importante. Une ligne nouvelle, le prolongement de la ligne 18... Bon, pour l'instant, je suis sur ces hypothèses-là et cela va plutôt dans le bon sens, pour moi, mais je serai vigilant sur la suite des débats et sur les solutions, évidemment, qui seront retenues pour que les Croix-Roussiens ne soient pas lésés par cet apaisement Presqu'île. Ensuite, sur l'apaisement Presqu'île, nous le savons, même si nous n'habitons pas la Presqu'île — ce qui est le cas des habitants de la Croix-Rousse —, tous les habitants de la métropole vont sur la Presqu'île très régulièrement. Il y a des chiffres, je ne les ai plus en tête, je ne voudrais pas dire de bêtises, mais je pense que les habitants de la Croix-Rousse descendent pour beaucoup, au moins une fois par semaine minimum sur la Presqu'île, donc ils vont aussi profiter de cet espace quand même beaucoup plus tranquille avec moins de voitures. Et aussi, c'est vrai que la piétonnisation de la rue de la République dans sa partie nord, je la trouve plutôt satisfaisante parce que c'est vrai qu'au fil du temps — et il n'y a aucun reproche à quiconque de la majorité précédente, ça s'est fait comme cela —, c'était devenu un peu un hub la station Hôtel de Ville, avec des passages de bus très importants. Ce qui ne crée pas des conditions très apaisées pour circuler à pied. Donc pour l'instant, pour moi, cela va plutôt dans le bon sens mais je resterai vigilant pour qu'au niveau des transports, les Croix-Roussiens ne soient pas lésés. Voilà, merci Monsieur. Madame PELLET.

**Anne PELLET :**

Puisque le sujet est abordé, c'était sur les deux points qui sont cités et qui sont importants pour

les Croix-Roussiens qui nous en parlent beaucoup. Concernant la VL7, c'est vrai, vous dites le mot dentelle, et vous avez raison de le dire, c'est horriblement compliqué. C'est surtout le danger perçu par les gens de voir passer une autoroute, comme disent certaines personnes — je sais que cela ne vous plaît pas mais c'est la sensation que nous avons — de personnes qui vont rouler vite, à un endroit où il y a beaucoup de piétons et où nous avons besoin de traverser dans tous les sens, entre guillemets, et de ne pas devoir faire de détours monstrueux pour arriver, sachant que les vélos ne s'arrêtent pas bien. Donc qu'elle s'arrête à la rue Hénon, ce serait déjà un moindre mal. Et, pour rebondir sur l'autre point concernant le raccord de la ligne 18, je l'entends bien, nous l'avons pratiqué longtemps parce que la ligne 18, longtemps, allait au-delà, où nous prenions le 13, nous arrivions toujours à trouver un moyen de remonter. Mais le vrai raccord est aussi avec le métro de la ligne C, donc cela pose parfois un problème pour d'autres bus. Et surtout, les gens ont du mal à comprendre — et moi non plus — comment cela se fait que sur cette portion de la rue de la République où il n'y a déjà plus de voitures — normalement, il n'y a plus de voitures, il n'y en aura pas moins puisque ce sont des véhicules utilitaires importants de sécurité — et qui est déjà large, où chacun à sa place... Moi qui fais souvent du vélo là, chacun y trouve sa place et nous circulons mieux sur cette partie-là, à vélo, que sur la partie rue de la République qui est totalement piétonne, parce que là, les piétons sont dans tous les sens et du coup nous n'y faisons plus du vélo. Finalement, chacun trouvait sa place et elle avait trouvé son rythme. Nous n'avons pas l'impression que c'était une priorité dans l'aménagement surtout les frais que cela va engendrer, cela donne beaucoup d'inquiétudes, aussi pour tous ceux qui rencontrent des difficultés à faire 200 mètres pour aller chercher le bus qui leur convient.

### Rémi ZINCK :

Alors sur la partie sud en vélo, Madame PELLET, normalement, vous ne pouvez pas rouler sur la rue de la République, sur la partie sud. Non, c'est une rue piétonne donc vous devez mettre pied à terre comme on dit. C'est l'expression consacrée de la police. Donc, vous voyez, je vous prends en flagrant délit d'utiliser un vélo. Après, sur la partie nord, j'entends que vous rouliez à vélo, c'est sûr. Après, il y a quand même pas mal de circulation malgré tout, entre les camionnettes de livraison, les voitures qui passent de manière plus ou moins autorisée, nous le savons, et les bus en grand nombre. Le nombre de bus qui passe ici est extrêmement important donc je ne trouve pas que ce soit une rue très sécuritaire non plus. Après c'est comme cela, nous verrons la suite. Ecoutez, je vais être honnête, j'y vais rarement le samedi parce que j'en ai l'opportunité la semaine, et pour laisser les gens qui viennent de l'extérieur s'ils veulent venir le samedi quand il y a beaucoup de monde. Quand il y a beaucoup de monde le samedi après-midi, franchement, les trottoirs sont étroits. Alors même s'ils sont très larges bien sûr, mais ils sont très saturés. Il y a énormément de monde les samedis après-midi de printemps/été, avant que les gens ne partent en vacances en juillet/août. Il y a vraiment beaucoup de monde. Si, si je vous assure. Vous y allez avec votre vélo, vous, mais j'ai bien entendu votre remarque. Vous vouliez rajouter quelque chose ? Donc s'il n'y a plus de demande d'intervention sur cette délibération, je vais la mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5244-CMMA4-041 : Rapporteur : Élodie TRIAS

**Objet :** Adaptation de l'opération n° 60033005 « Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Il s'agit d'une délibération sur le stationnement en voirie, qui constitue un levier essentiel de la politique de mobilité menée par la Ville de Lyon. Aujourd'hui, les villes sont confrontées à de nombreux défis qui nous obligent à agir de manière globale face aux enjeux climatiques et

l'urgence d'agir vite et efficacement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; face aux enjeux sociaux pour mieux prendre en compte la situation des habitants de notre ville ; face aux enjeux de santé publique aussi, pour améliorer la qualité de l'air ; face aux enjeux de sécurité routière, avec l'augmentation de la taille des véhicules ; et face aux enjeux de partage de l'espace public parfois très contraint dans notre ville et notre arrondissement. Il paraît donc nécessaire de faire évoluer la politique de tarification du stationnement en voirie. L'objectif est de mettre en place une nouvelle tarification plus écologique, plus progressive et plus juste, avec des critères à la fois environnementaux et sociaux. Cette tarification inédite en France s'inspire directement des propositions de la convention citoyenne pour le climat et prend en compte les impacts des véhicules sur leur environnement : climat, pollution atmosphérique et occupation de l'espace public. Jusqu'à présent à Lyon, le stationnement sur voirie était réglementé avec un tarif unique. La nouvelle tarification lyonnaise du stationnement, qui sera mise en œuvre au cours de l'année 2024, proposera donc trois tarifs résidents. Cela inclura un tarif réduit à 15 euros par mois pour la majorité des foyers qui disposent soit de petits véhicules, soit de véhicules électriques de taille standard ou des voitures également pour des familles nombreuses. Cette nouvelle tarification inclura également une nouvelle tarification simplifiée à l'étude, donc plus lisible pour les professionnels, les professionnels de santé et les professionnels du dépannage urgent avec la création de nouveaux dispositifs pour les professionnels aussi de chantiers et les artisans/commerçants. La mise en œuvre de cette nouvelle politique nécessite des développements techniques et informatiques des outils de gestion du stationnement. En conséquence, la délibération propose d'augmenter les moyens liés à la gestion du stationnement de 3,4 millions d'euros, le montant de l'opération a initialement été voté pour un montant de 2,3 millions d'euros. Le montant total s'élève donc à 5,7 millions d'euros, cela comprend 1,8 million d'euros pour l'acquisition des horodateurs, pour permettre la réalisation aussi des extensions du périmètre de stationnement payant et résident, 1,4 million pour l'adaptation des modems avec le passage de la 3G à la 4G, et 2,1 millions pour le développement des outils techniques de gestion du stationnement. Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Madame PELLET, je vous en prie.

### Anne PELLET :

Dans cette délibération, vous nous demandez de voter avec un budget conséquent pour un plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon concernant la politique de stationnement, et notamment l'adaptation des horodateurs. Je n'ai pas vu, dans cette délibération, ce que vous commencez à nous annoncer à l'oral, c'est votre stratégie et votre politique en matière de stationnement horodateur. Je trouve cela un peu curieux comme méthode, en général on pose une stratégie, on l'annonce et on la valide, et ensuite on applique et fait voter les moyens pour cela. Donc j'ai été surprise de cela et j'attends d'en savoir plus sur la politique, noir sur blanc et non pas des idées évoquées, sûrement intéressantes, mais pas figées.

### Elodie TRIAS :

Tout à fait. Alors, ces éléments apparaissent dans le projet de délibération. Là il s'agit d'une autorisation de programme. C'est le même principe, on vote d'abord une autorisation de programme et par la suite donc, la conception détaillée avec tout ce qui a été mis à l'étude, justement, et qui sera détaillée lors d'une délibération finale avec tous les détails de la mise en œuvre en 2024.

## Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y d'autres demandes d'intervention ?

Non, alors écoutez, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à la majorité Abstention de Mme Anne PELLET**

*En qualité de Maire, M. Rémi ZINCK quitte la séance pour le vote du rapport CFU.  
Mme Elodie TRIAS préside la séance durant son absence et procède au vote.*

## Délibération 2023-7311-CMMA4-027 : Rapporteur : Élodie TRIAS

**Objet :** Approbation du Compte Financier Unique de 2022

En tant que première adjointe, je remplace provisoirement le maire pour présenter ce compte financier. Cette année, la Ville de Lyon expérimente donc le compte financier unique, le CFU, qui constitue l'assemblage du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du trésorier. Le CFU de l'exercice 2022 reprend les sommes allouées, le budget primitif et les décisions modificatives, et les dépenses réalisées au cours de l'année 2022. C'est une photographie de l'année précédente. Il s'agit donc de comparer les prévisions du budget à ce qui a été réalisé. Alors, tout d'abord, concernant les recettes de fonctionnement, le budget primitif est relativement stable, la dotation a été, au BP 2022, de 523 183 euros. Les crédits inscrits au budget primitif sont augmentés chaque année de l'excédent de l'exercice de l'année n-1 et de l'affectation d'un intéressement de 30 % sur les recettes liées à la location de la Ficelle, et de dotations ponctuelles. Pour 2022, le budget s'élève à 710 052,18 euros de recettes réalisées, et provenant du BP à hauteur de 523 183 euros, ce qui comprend la dotation de gestion et la dotation d'animation locale, l'affectation des excédents, à hauteur de 139 674,18 euros et la décision modificative numéro 1 de 36 195 euros.

Ensuite, cette première DM concerne l'intéressement 2021 et le transfert d'équipements de la Maison des Associations et du Clos Bouliste. Pour la DM numéro 2, il s'agissait de 1 000 euros pour le soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022. Concernant maintenant les dépenses de fonctionnement réalisées sur 2022, elles s'élèvent à 672 099,25 euros, avec 106 675 euros de crédits engagés dont la dépense est reportée sur 2022 pour sincérité budgétaire. Elles sont en hausse par rapport aux dépenses de 2021, de +75 031 euros, soit +15 %. L'année 2022 a effectivement été marquée par une augmentation des dépenses de fonctionnement, principalement imputables à l'inflation des prix et à une reprise d'activité post-covid. Concernant les fluides, les dépenses de fluides (eau, électricité et gaz) sont en hausse constante et représentent la dépense la plus importante de la mairie du 4<sup>e</sup>, à savoir 31 %. À l'échelle de la ville, le tarif du chauffage urbain a fortement augmenté, + 48 %, tout comme le gaz, + 32 %, alors que le tarif de l'électricité est en baisse en 2022 avec -11 %. La hausse du coût des fluides, du gaz notamment, est contenue grâce au plan de sobriété mis en place par la Ville de Lyon, grâce au démarrage tardif du chauffage, aux coupures de l'eau chaude et la baisse des températures de chauffe. Donc voilà ce qu'il en est pour les fluides. Pour l'alimentaire, les dépenses des crèches sont les plus importantes aussi. Pour la mairie du 4<sup>e</sup>, elles représentent 148 000 euros, soit 26 % de budget. L'augmentation des dépenses alimentaires pour les crèches est de +5 % en 2022. Elle concerne principalement les dépenses d'épicerie dont les prix ont considérablement augmenté, également sur les produits frais.

Concernant maintenant l'évènementiel, la DAL — la Dotation d'Animation Locale — est allouée par la Ville de Lyon pour que les mairies d'arrondissements puissent faire face aux dépenses de communication, d'information des habitants et d'organisation d'évènements, dans le cadre de leur mission de proximité. L'année 2022 marque la reprise des animations et des festivités

locales, d'où une consommation en hausse de 8 %. Les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'année 2022 — comme je le disais donc — sont d'un total de 672 099,25 euros. Le résultat de clôture, pour l'année 2022, se trouve affecté de cette hausse des dépenses pour 2022 et laisse donc apparaître un excédent net de 37 952,93 euros. Il est en baisse par rapport à l'année dernière et la répartition, en fait, de ce reliquat fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil d'arrondissement. En conséquence, vous êtes invités à vous prononcer sur le compte financier unique 2022. Monsieur KIMELFELD, il me semble que vous souhaitiez intervenir.

### David KIMELFELD :

Madame la Première adjointe, n'y voyez pas de malice mais en réalité, ce n'était pas sur le compte administratif et c'était une question pour M. le Maire, sur le plan pluriannuel d'investissement, donc si vous en êtes d'accord, j'attendrai qu'il revienne après le vote pour lui poser. Cela a un lien bien évidemment avec le budget, mais comme vous le souhaitez.

### Elodie TRIAS :

Nous allons attendre son retour.

### David KIMELFELD :

Ok très bien. Pas de problème, merci beaucoup.

### Elodie TRIAS :

Je vais donc mettre le rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à la majorité**  
**Déport de M. Rémi ZINCK Qui ne prend pas part au vote**  
**Abstention de Mme Lydie BONVALLET, M. David KIMELFELD, Mme Anne PELLET**

### Rémi ZINCK :

C'est comme au théâtre, je rentre, je sors et je reviens. Il paraît qu'il y a une question de votre part, Monsieur KIMELFELD.

### David KIMELFELD :

Excusez-moi, j'avais oublié que vous vous absentiez pendant le compte financier unique. Une question qui est en lien, bien sûr, avec le sujet budget. Comme moi, vous avez entendu le maire de Lyon lors du précédent conseil municipal, avec Mme HÉNOCQUE, sa première adjointe, s'interroger sur le plan pluriannuel d'investissement et une somme a été évoquée, de l'ordre de 145 millions d'euros qu'il fallait trouver ou en tout cas économiser sur les différents projets. L'explication qui en a été donnée, bien évidemment vous le savez, ne nous a pas complètement convaincus, en tous cas en partie, parce que 145 millions d'euros sur le montant de l'augmentation de l'énergie, des matières premières et des matériaux, nous paraissaient énorme. Enfin, peu importe. Aujourd'hui, il faut, je crois, se reposer la question à travers ce surcoût. Le maire de Lyon nous a indiqué qu'il était dans une période, comme on dit, d'arbitrage

des différents projets (arbitrages par arrondissement, arbitrages par délégation) et nous souhaiterions savoir, si c'est possible, si les arbitrages ont été rendus — il me semble qu'ils ont été rendus —, ont-ils des impacts sur des projets 4<sup>e</sup> arrondissement ? Je donne comme cela quelques exemples au gré de mon regard. La Maille Cornier me semble être moins, comment dire, ambitieuse qu'elle ne l'était, ou en tout cas étalée sur un temps plus important, donc est-ce que c'est une incidence de l'arbitrage du maire de Lyon ? Même s'il y a un budget Métropole autour de ce projet-là, mais on sait bien que les budgets sont souvent mutualisés. Y aura-t-il une incidence sur le boulevard de la Croix-Rousse dont une partie est budget Ville de Lyon ? Je pense notamment à l'électrification ou à un certain nombre de sujets, qui, pour le coup, ne sont pas uniquement Métropole de Lyon. Vous aviez annoncé, me semble-t-il — j'ai un petit doute mais vous allez me rectifier si ce n'est pas tout à fait juste — la restauration de l'école Jean de la Fontaine, est-ce que ce budget est maintenu, est-ce que cette réalisation est bien pour le 4<sup>e</sup> arrondissement ? On nous dit que ça a été arbitré plutôt favorablement avec désagréments pour d'autres arrondissements, puisque c'est ainsi, quand on arbitre l'un c'est au profit de l'autre et vice-versa. Voilà un peu l'objet de ma question. Est-ce que vous avez ces éléments-là à nous donner ? Et si par bonheur rien ne change dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, c'est tant mieux. Merci.

### Rémi ZINCK :

Alors, je vais essayer de vous répondre. Je ne vais pas vous faire une réponse quantitative à l'euro près, je pourrais mais je n'ai pas le tableau ici donc si vous la voulez pour le prochain conseil, je pourrai vous la produire. Là je travaille de mémoire sur les chiffres. Plusieurs éléments sur ce que vous avez annoncé. Sur la Maille Cornier, évidemment, c'est un budget Métropole que l'on fait et qui n'a pas diminué en ambition, bien au contraire. Je profite de votre question pour annoncer — pour ceux qui ne le sauraient pas déjà — que dès cet été, il va y avoir des travaux. Cela a même déjà commencé sur l'avenue Cabias et sur la piétonnisation devant l'école Cornier, qui sera effective, peut-être pas tout à fait à la rentrée, même si on le souhaitait, mais la Métropole est prudente sur les réalisations de travaux, plutôt dans la deuxième quinzaine de septembre. Mais ça, ça avance et nous aurons bientôt une concertation — je crois dans l'année prochaine, fin 2023 ou début 2024 — sur la suite, qui est plutôt la partie arrière mairie. Donc sur le budget, il n'y a pas de changement à la baisse qui pourrait faire baisser notre ambition de ce côté-là. Même chose sur le boulevard de la Croix-Rousse, c'est un budget Métropole. Bon, comme vous l'avez compris de par votre expérience, le budget de 3 millions au départ pour renouveler le boulevard de la Croix-Rousse, cela semblait quand même faible, on est bien d'accord, mais on sait que c'est un projet qui va s'étaler dans le temps parce qu'il y a de nombreux travaux à faire, notamment sur l'électrification — vous en avez parlé —, sur les réseaux d'eau, sur la chaussée qui a de l'amiante, etc. Donc le boulevard, quand on commence à songer à sa réfection, petit à petit, je dirais, de manière un peu triviale, telle les poupées russes, on découvre des choses qui sont à faire. Il va donc s'étaler sur le mandat suivant aussi, mais actuellement, de toute façon, il n'y a pas de baisse de l'investissement de la part de la Ville sur cette partie-là. Concernant l'école La Fontaine, c'est vrai que la situation est différente, puisqu'au départ, on avait envisagé la réfection de la cantine seulement. Ce qui était une somme importante, de l'ordre de 800 000 euros je crois, c'est ça ? 3 millions pardon, je confonds avec un autre projet. Au fil du temps, cette école que tout le monde connaît, a besoin de travaux d'accessibilité, elle a une cour qui est petite, elle est partagée en deux puisqu'une partie de l'école maternelle est de l'autre côté de la rue Dangon. Tout cela, on le sait au fil du temps. L'école date des années 30, elle a changé et ne donne plus tout à fait satisfaction par rapport aux critères que l'on peut exiger en 2023 pour des enfants. Donc il y a eu de multiples EPAD qui ont été — je le dis pour les services, si jamais ils m'écoutent — très bien réalisées, très complètes et qui ont amené à un projet plus ambitieux, qui est carrément un projet de réfection beaucoup plus global de l'école, avec l'intégration d'un nouveau bâtiment qui viendrait en lieu et place d'un bâtiment que l'on démolira, qui est celui de la maison, enfin ex-maison des instituteurs, des enseignants. Voilà. Donc on n'est plus sur la même enveloppe, vous vous en doutez, on est sur une enveloppe beaucoup plus importante qui est à peu près 5 à 6 fois plus importante. Donc on va commencer les travaux sous ce mandat, notamment par la

démolition de ce bâtiment. Une partie de cette somme de l'investissement sera prise pour cela et pour aller continuer après, parce que comme on veut le faire avec école ouverte, il va donc falloir aménager de manière à ce qu'il y ait des temps de travaux qui se fassent pendant les grandes vacances, parce que les petites vacances ne suffiraient pas pour certains travaux qui sont conséquents en termes de bruit, de poussière, de vibrations, de dangerosité, plus tout le travail à faire d'aménagement. Tout cela va donc s'étaler forcément, et cela débordera sur le mandat suivant. Donc, si vous voulez, ce n'est pas dans l'esprit de Mme HÉNOCQUE ou du maire de Lyon, la volonté de baisser l'investissement de l'arrondissement en disant « bah tiens, on va profiter de cela pour la baisser », c'est surtout le fait de se dire à l'inverse, on a un projet qui est plus ambitieux, on va commencer à le faire avec l'enveloppe qui était déjà affectée à cette école au départ pour la cantine, pour pouvoir aller beaucoup plus loin, voilà. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

### David KIMELFELD :

Merci, Monsieur le Maire. Peut-être juste une précision pour bien comprendre deux points. Le premier sur le boulevard de la Croix-Rousse, ce qui veut dire clairement que des travaux démarrent sur ce mandat-là sur un ou deux carrefours. L'électrification telle que vous l'aviez annoncée des deux côtés du boulevard — parce qu'aujourd'hui, le marché étant sur les deux côtés, il y a besoin de nouvelles électrifications ici et de réfection de l'autre côté — sera fait sur ce mandat-là, première question ? Et deuxième question, pour bien comprendre sur l'école, c'est une information importante que vous nous donnez là, cela veut dire en clair que sur ce mandat-là, on ne rénove pas, on commence par préparer la construction d'un nouveau bâtiment ; cela veut dire que l'on touche le vieux bâtiment vide des logements d'enseignants ? On ne touche pas à l'école maternelle existante, on la laisse et en fait, on fait, après-demain, un bâtiment qui relie les deux, c'est ça l'idée ? Parce que si vous faites tout *in situ*, c'est-à-dire qu'à tout moment, les enfants seront là au moment où vous détruisez, bien évidemment — je vous souhaite beaucoup de courage au passage, mais c'est comme ça, ce sont les travaux —, et derrière, c'est une construction aussi *in situ* pendant que les enfants sont là ou en vacances, où l'on construit un bâtiment qui relie les deux, c'est ça l'idée ? Pour préciser.

### Rémi ZINCK :

Je vais essayer de vous répondre parce que je ne suis pas non plus un grand spécialiste des travaux. Sur le boulevard, actuellement, il y a des réunions, à la Métropole, avec Enedis et la Métropole, qui ont eu lieu ces temps-là, pour savoir comment ça allait s'opérer et quelle est l'ampleur des travaux nécessaires, et le déroulé des travaux. Sur la partie technique, je ne peux pas vous en dire davantage, parce que franchement, je ne veux pas m'improviser spécialiste. L'objectif c'est que ce soit fait dans le mandat. Notre commande, je dirais, politique de ce que l'on souhaiterait, nous élus d'arrondissements — donc c'est dans le cadre de la Ville et de la Métropole, vous voyez à quelle échelle on se situe —, c'est qu'à la fin de ce mandat, probablement, la plantation d'arbres sera achevée ou pratiquement, on va dire, en fonction des saisons parce que l'on ne peut pas planter en toutes saisons, mais on aura beaucoup avancé. On a déjà avancé beaucoup quand même, mais on va avancer beaucoup plus et côté 1<sup>er</sup> aussi parce que cela n'a pas été fait côté 1<sup>er</sup>. Sur l'électrification aussi, cela va déjà être nos objectifs. Un marché, on va dire, plus confortable pour les forains en termes d'électrification et plus confortable pour la déambulation piétonne en termes de végétalisation. Après, interviendront peut-être la chaussée, l'insertion de la piste cyclable, des travaux plus conséquents peut-être sur le collecteur d'eau, à voir cela aussi à l'étude. Donc tout cela, ça se prépare et ça s'active sérieusement à la Métropole, mais évidemment ça ne peut pas se faire rapidement, d'autant que notre souhait à tous est de maintenir le marché pendant la période des travaux. Donc on va avancer par phases, de manière à ne pas perturber ou perturber *a minima* l'activité commerciale du marché qui est l'activité des forains mais qui est aussi la source d'approvisionnement des habitants. L'école de l'autre côté de la rue, rue Dagon, pour l'instant

va rester. À terme, elle sera amenée à disparaître pour regrouper l'ensemble sur un seul et unique bâtiment sur le bâtiment central, donc cela nécessite des travaux. Pour l'instant, elle va rester de l'autre côté tant que les travaux ne sont pas faits. Évidemment, il n'est pas question pour l'instant de la détruire, on verra après. Mais ça va courir sur le mandat suivant.

#### David KIMELFELD :

Excusez-moi, je me suis mal exprimé. On ne va pas faire une réunion technique ici, il ne s'agissait pas de cela. Je parlais du bâtiment de l'école maternelle, du bâtiment existant de l'autre côté.

#### Rémi ZINCK :

Côté place Picard ou des tours Pernon ?

#### David KIMELFELD :

Côté place Picard.

#### Rémi ZINCK :

Celui-ci va rester oui, d'autant plus que je crois qu'il est en partie classé, il me semble, mais il va rester. Il va y avoir entre cette petite entrée place Picard que vous connaissez, la petite entrée classique années 30, place Picard, et puis le bâtiment historique également, là où il y a un peu cet immeuble entre les deux qui est au milieu, il devrait y avoir. Mais après, c'étaient des plans schématiques, il n'y a pas encore d'architecte, ce sont des travaux qui ont été préparatoires. Après quelle forme il aura, la hauteur, je suis incapable de vous le dire. Je ne sais pas si quelqu'un est capable de vous le dire d'ailleurs pour l'instant mais voilà, ce serait plutôt cela. L'objectif étant de regrouper et à terme, si on va plus loin dans la réflexion, ce serait aussi d'agrandir la cour de l'école sur la rue Dangon, qui a été une des premières rues dont on a fermé la circulation pour pouvoir avoir une rue plus confortable avec le projet que l'on mène actuellement sur les écoles, une cour végétalisée plus agréable, etc. Il y a beaucoup à faire sur cette partie-là. Tout cela a commencé dans les études, des décisions ont été prises pour avancer parce que ce bâtiment était un peu, je dirais, la clé de savoir ce que l'on faisait. Donc voilà, la décision a été prise. J'espère avoir répondu à toutes vos questions au mieux possible.

#### Délibération 2023-5232-CMMA4-042 : Rapporteur : Nadège BORRON

**Objet :** Lyon 4<sup>e</sup> - Approbation de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône, relative à la mise à disposition des locaux sis 19bis rue Dumont D'Urville Lyon 4<sup>e</sup> - EI04 017

Monsieur le Maire, cher(es) collègues. Je vous présente, comme chaque année, la délibération d'approbation de la convention d'occupation à titre gratuit, au profit de l'association Les Restos du Cœur, au 19 bis rue Dumont D'Urville. La Ville de Lyon soutient Les Relais du Cœur du Rhône pour le 4<sup>e</sup> arrondissement à hauteur de 62 648,84 euros, par cette délibération. Je profite de celle-ci pour remercier les bénévoles pour l'aide et le soutien apportés par les différentes actions, comme la distribution de denrées alimentaires, les cours de FLE, la distribution de vêtements et bien d'autres actions. Comme nous le savons, dans ce contexte inflationniste, cette mission n'est pas tâche facile. Le nombre des inscriptions sur notre arrondissement a doublé sur la campagne d'été. Je tiens donc à affirmer aux Restos du Cœur, comme nous le faisons depuis le début du mandat, que nous continuerons à être à leurs côtés et travaillerons conjointement à la recherche de solutions locales à moyen et long terme. Cependant, il est urgent que des actions soient mises en place à l'échelle nationale pour permettre à toutes et tous d'avoir accès à un besoin primaire : l'alimentation. Je vous remercie

et vous invite à voter favorablement cette délibération.

**Rémi ZINCK :**

Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Non, donc je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Délibération 2023-5499-CMMA4-043 : Rapporteur : Aline GUITARD**

**Objet :** Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat airénergie

Alors, j'attends que M. PAPAIX soit parti. Cette délibération s'inscrit dans une volonté de long terme de la Ville de Lyon, au moins sur les trois derniers mandats, de se montrer exemplaire et d'avoir une exigence en matière de réflexion climatique qui aille au-delà des seules obligations légales.

Aujourd'hui, les obligations réglementaires sont plus sévères, notamment en termes de diagnostic, mais surtout, nous sommes dans une urgence climatique déclarée, reconnue, dont les effets rendent nécessaires un volontarisme politique plus appuyé et une accélération de l'investissement concret de tous les acteurs de la Ville. En effet, les manifestations du dérèglement climatique sont — nous le savons — de plus en plus virulentes et les projections à l'horizon 2050, voire 2080, nous font craindre un renforcement des canicules, de la sécheresse et des épisodes météorologiques les plus violents, sur un territoire dont le climat serait alors proche de celui de l'Afrique du Nord d'aujourd'hui. Il est donc essentiel que l'effort de mobilisation, interne et externe, connaisse une intensification substantielle. La Ville est responsable de son territoire, elle en est aussi un acteur. Il lui incombe donc, évidemment, d'améliorer son action, de réduire son propre impact climatique par ses propres moyens et en multipliant les partenariats vertueux. C'est le sens de l'objectif fixé en 2022 d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2030, reconnu par la Commission européenne qui a retenu Lyon parmi les 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030. Que ce soit en augmentant la place du vivant dans l'espace public, en maîtrisant l'impact climatique de ses achats ou en soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, la Ville travaille autour de 4 grands axes pour : premièrement, une ville sobre ; deuxièmement, une ville apaisée ; troisièmement, une ville qui prend soin de ses habitants et habitantes comme de ses agents et agentes ; et enfin, une ville qui permet à chacun et chacune de s'impliquer. En effet, quelle que soit l'implication et l'exemplarité de la Ville, elle a non seulement besoin d'un Plan Climat repensé pour répondre au défi de la neutralité climatique, mais elle a aussi besoin de mobiliser, au-delà d'elle-même, l'ensemble des acteurs de son territoire, des citoyens aux tissus associatif, économique, éducatif et social. Un certain nombre d'outils de concertation et de co-construction, ainsi que de financement, sont donc créés dans la dynamique de la démarche Lyon 2030, afin de permettre une dynamique interne et externe. Alors, à titre d'exemple, en interne, c'est la création d'une convention des agents et des agentes pour le climat, avec 73 agents et agentes tirés au sort sur le modèle de la Convention Climat Nationale, afin qu'ils soient formés sur la transition écologique et qu'ils soient, dès lors, forces de propositions et pilotes pour transformer à la fois leurs pratiques et leur cadre de travail. En externe, le Pacte 2030 a acté la création d'une agora rassemblant déjà 65 structures volontaires, aussi bien économiques, associatives, étudiantes, scientifiques et j'en passe. Cette agora a pour objectif de travailler collectivement à des conventions et des projets pour la transition énergétique. Elle a également vocation à être une assemblée consultative sur laquelle la Ville pourra s'appuyer sur les questions liées aux politiques climatiques. Enfin, le Plan Lyon 2030 avance la volonté d'impliquer plus largement les citoyens et amène la Ville à financer des bourses à destination des jeunes Lyonnais, qu'ils y vivent ou y interviennent, lorsqu'ils sont porteurs de projets autour de la transition écologique

et du climat. Ces exemples montrent donc la volonté de la Ville d'aller plus loin et plus vite, et je vous invite à voter cette délibération.

### Rémi ZINCK :

J'avais noté une intervention de Madame BONVALLET. Madame BONVALLET, vous étiez notée et après Madame PELLET.

### Lydie BONVALLET :

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. La démarche Lyon 2030 est une nouvelle étape pour la Ville de Lyon dans sa lutte contre la crise climatique et qui prévoit des actions sur ses causes et ses conséquences, à hauteur des compétences d'une commune. Cette lutte qui a débuté il y a 15 ans, s'est immédiatement inscrite dans un contexte européen, lorsqu'en 2008, la Ville de Lyon rejoint la Convention des Maires pour le climat, initiative de la Commission européenne afin d'associer l'action locale des collectivités aux initiatives européennes. Lyon s'engageait alors à mettre en œuvre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie. La même année, la Ville a apposé sa signature sur la déclaration d'Eurocities des maires contre le changement climatique. 130 maires européens, alors réunis à Lyon, s'engageaient notamment à instaurer un Plan Climat sur chaque territoire. Cette année marque les 10 ans du premier Plan Climat de la Ville de Lyon. Nous soutenons pleinement l'ensemble des initiatives qui permettent à la Ville de prendre sa part face aux défis climatiques, tant qu'elle reste à l'écoute de tous les habitants et des acteurs de la ville. Nous saluons aussi les initiatives qui permettent à Lyon d'échanger sur ses engagements et ses politiques écologiques avec des collectivités qui répondent aux mêmes enjeux. Néanmoins, nous devons signaler que nous sommes invités à voter pour une délibération, alors que les informations ne nous ont pas été correctement et peut-être pas complètement transmises. Cela a commencé dès la commission de Transition écologique et Mobilité du 9 juin, pendant laquelle les documents ont été présentés comme non définitifs. Cette commission a pourtant pour objectif d'étudier tous les aspects des délibérations, avant leur passage en conseil d'arrondissement puis en conseil municipal. Il a été également annoncé que les annexes complètes seraient envoyées ultérieurement. Effectivement, des élus de conseils d'arrondissement ont reçu les annexes à ces délibérations mais ce lundi, alors que certains conseils d'arrondissement avaient lieu le jour même. Nous avons donc reçu par mail, au-delà du délai légal d'information aux élus, le Plan Climat qui manifestement, n'est toujours pas la version définitive du document. Quant au Pacte territorial Lyon 2030, nous avons reçu une seule page, le plan, et j'avoue que j'ai hâte de lire la suite. Vous comprendrez notre étonnement et espérons que ce n'est pas la traduction d'une désinvolture à l'égard de l'organisation démocratique de notre collectivité. Vous concevrez également que nous trouvons bien dommage ce nouveau cafouillage, alors que ce Plan Climat, qui se veut systémique pour atteindre la neutralité climatique de notre ville en 2030, se doit d'être lisible et compréhensible par les habitants et l'ensemble des acteurs de notre ville. Pour les raisons invoquées, l'importance de participer en tant que collectivité au défi climatique et afin de ne pas retarder cette nouvelle étape pour la Ville, nous allons voter pour. Mais au regard des délais non respectés de l'information due aux élus, nous voterons avec réserve, le temps de recevoir les documents complets et les étudier. J'ai néanmoins une question au préalable. Le texte de la délibération nous invite — je cite — à : « autoriser Monsieur le Maire à signer le Pacte Lyon 2030 et les conventions de coopération et d'engagement, ainsi que leurs évolutions futures. » Je le rappelle, pacte pour lequel nous n'avons qu'une page : le plan. Mais est-ce à dire qu'à partir d'aujourd'hui, nous n'aurons plus aucun regard sur les évolutions du Pacte territorial et encore moins la possibilité de les étudier et de les voter ? Je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame PELLET.

### Anne PELLET :

Moi j'avais prévu aussi de m'étonner. Déjà je vois que sur mon fichier était écrit « rapporteur : M. Yannick PAPAIX », donc déjà, c'est porté par une autre personne mais très bien, mais surtout, j'ai été surprise de ne pas recevoir dans les délais d'information aux élus, les délais légaux, et notamment j'étais à la commission vendredi dernier et j'ai bien vu qu'il y avait un cafouillage, et de plus, on a reçu les annexes lundi de mémoire. Personnellement, je trouve cela dommage, d'autant que c'est un sujet très important puisque l'on est tous très concernés et en tout cas très impliqués, pour notre part, dans tout ce qui est problématiques climatiques, air, énergie. En revanche, ce n'est pas une histoire de voter pour, contre ou de s'abstenir, ce serait une histoire de ne pas prendre part à un vote, puisque normalement le dossier ne devrait pas être présenté en l'état. Merci.

### Rémi ZINCK :

Merci, alors j'entends bien vos remarques sur les délais. Je n'ai pas de réponse, là comme cela, à fournir. Peut-être, Madame GUITARD ? Non. D'autres ont des informations ? Je n'ai pas de réponse ou de raison à invoquer donc je le note, ce sera au PV, je ne vais pas vous inventer une raison que je n'ai pas.

### Anne GUITARD :

Et après pour compléter, vous avez noté que l'on avait eu un petit changement de rapporteur. Madame PELLET, on a tous reçu — jeudi 08, me semble-t-il — la notification des changements de rapporteur, allez regarder dans Nomad. Vous pouvez constater que M. PAPAIX a dû sortir de la salle, ce qui explique qu'il ne présente pas la délibération. Lorsqu'un élu se déporte, il ne peut pas présenter une délibération. Comme Monsieur le Maire, je ne pense pas qu'il y ait une volonté de cacher quoi que ce soit. Je pense qu'il y a un vrai souci dans l'accès à certains documents, notamment avec Nomad, et qu'il n'y a pas de volonté de cacher des documents ni de ne pas permettre à la totalité des élus de Lyon de se pencher sur la question du Plan Climat, au contraire.

### David KIMELFELD :

Je m'excuse de reprendre la parole, mais que ce soit bien clair, on n'est pas en train d'expliquer que l'on est victimes d'un complot et que vous gardez les documents. Non mais que ce soit bien clair. Simplement, on relève un véritable dysfonctionnement sur un sujet dont vous n'êtes, ici autour de la table, ni les uns ni les autres responsables, mais quand même, sur un sujet qui est pour le coup, Monsieur le Maire, vous le voyez, un peu votre sujet à Europe Ecologie Les Verts. Ce n'est pas un sujet qui vous est totalement étranger. C'est presque un des piliers de votre mandat. Et de voir, à l'approche du conseil municipal, une forme de dysfonctionnement qui pourrait être prise comme une forme de désinvolture puisque de toute façon, ce sera voté. Franchement, ce n'est pas sérieux, mais encore une fois, ce n'est pas non plus d'ailleurs de la faute du maire de Lyon et je pense qu'il faut qu'il pousse, entre guillemets, un coup de gueule là-dessus. Parce que ce n'est pas possible de se contenter de dire que l'on a reçu. En plus, Nomad ne marche pas, c'est pareil ce n'est pas votre faute, il y a un dysfonctionnement, c'est un autre sujet, mais franchement, sur un sujet comme celui-là, ce n'est pas sérieux. Et encore une fois, on n'est pas en train de jeter la pierre aux élus, on pointe un dysfonctionnement qui nous paraît important à rétablir rapidement, surtout sur un sujet qui est important et qui l'est encore plus aujourd'hui qu'hier. Voilà, merci beaucoup. Mais on ne vous en veut pas à vous, vous l'avez compris.

## Rémi ZINCK :

J'ai bien noté. J'ai bien noté pour la forme, maintenant nous allons voter pour le fond, ce qui est quand même le plus important.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

**Déport de M. Yannick PAPAIX**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme Anne PELLET, M. Yannick PAPAIX**

### Délibération 2023-5292-CMMA4-047 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros

### Délibération 2023-5293-CMMA4-045 : Rapporteur : Matthieu ARRONDEAU

**Objet :** Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et UCAM et approbation de conventions

On continue. Mes chers collègues, Monsieur le Maire, merci. Je vais présenter les deux délibérations qui suivent en même temps puisque cela concerne le soutien de la Ville à son économie de proximité, la dynamique commerciale des arrondissements.

La première, la 5292, concerne le soutien financier de la Ville à 15 structures qui ont répondu à l'appel à projets lancé en janvier 2023, en direction des unions commerciales et des associations. Pour les unions commerciales, cet appel à projets vise à soutenir des projets visant à fidéliser la clientèle, valoriser le commerce local, renforcer la digitalisation des commerces de proximité, encourager les pratiques vertueuses et la transition écologique, comme la réduction des déchets et les modes de livraison alternatifs, et aussi l'organisation d'événements favorisant l'animation de la vie de quartier et la valorisation du commerce de proximité. Pour les associations, il s'agit de proposer des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la transition écologique et solidaire, des modes d'approvisionnement de production et de fonctionnement à destination des commerçants et artisans. Par exemple l'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire, la réduction de la production de déchets. Et parmi ces 15 associations bénéficiaires, on peut citer notamment l'association Artspentes qui a de nombreux adhérents dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et qui reçoit un soutien financier pour la mise en œuvre de ses actions de communication et pour l'organisation de ses événements, notamment le marché des créateurs dénommé l'Estive, qui a lieu tous les ans, en mai et en novembre, sur la place de la Croix-Rousse. Le total des subventions, suite à cet appel à projets, s'élève à 86 755 euros.

La deuxième délibération, la 5293, valide notamment le maintien de la subvention de 30 000 euros au fonctionnement de l'association Lyon Côté Croix-Rousse pour ses actions de fédération et de promotion du commerce de proximité et l'organisation de ses événements réputés, comme Croix-Rousse en Fête qui a lieu ce week-end, le samedi 17 juin, avec, cette année, un programme riche et varié : la braderie des commerçants, un espace de restauration foodtruck, un village des créateurs, un vide grenier, différentes animations comme un laser game en extérieur ou une séance de cinéma en plein air. L'association prouve encore une fois sa capacité déjà, à organiser des événements ambitieux et elle renouvelle aussi ses animations commerciales donc je la félicite pour cela. Par ailleurs, l'embauche en cours d'un nouveau collaborateur salarié — qui devrait être effective au mois de septembre — pour appuyer le conseil d'administration dans ses missions permettra, je l'espère, à l'association de

renforcer sa force de proposition et de s'engager plus en profondeur dans une réflexion collective sur le développement économique de notre quartier et la mise en place d'actions et de projets susceptibles d'en accélérer la transition écologique. Je remercie donc l'association Lyon Côté Croix-Rousse, mais aussi les autres associations de commerçants et tous leurs adhérents qui œuvrent bénévolement pour l'animation et l'attractivité de notre arrondissement. Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement ces deux délibérations.

### Rémi ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ? Je n'en ai pas, donc on va les voter séparément évidemment.

Donc sur la 5293 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Rémi ZINCK :

Sur la 5292 :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5295-CMMA4-046 : Rapporteur : Laura ARNOD

**Objet :** Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 €

Après le départ de M. ARRONDEAU, je vais porter la délibération 5295 pour une attribution de subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais, pour un montant total de 50 500 euros.

Promouvoir la transition écologique, c'est aussi être en mesure d'accompagner l'émergence et le développement d'entreprises engagées dans la transformation économique et sociétale de notre territoire. La Ville de Lyon est riche d'un réseau partenarial qui accompagne, conseille, finance et soutient les acteurs de l'ESS — Économie Sociale et Solidaire — de la région lyonnaise, dans leur projet de création et de développement, pour construire une économie sociale et solidaire ancrée dans son territoire, générant des emplois inclusifs et non délocalisables. C'est pourquoi la municipalité se tient aux côtés des structures de l'écosystème lyonnais, qui promeut une autre manière d'entreprendre et accompagne dans la durée les porteurs de projets socialement innovants, véhiculeurs de valeurs d'égalité, d'inclusion, de solidarité et de respect du vivant, tout en cherchant à promouvoir également la recherche et la coopération entre praticiens et universitaires.

Cette délibération propose d'octroyer des subventions à 6 structures reconnues pour leur expertise et leur expérience :

- La première, la Chambre Régionale de l'ESS, qui a pour mission de promouvoir et représenter l'ESS en Auvergne-Rhône Alpes, par la diffusion d'informations, la mise en lumière de projets engagés et l'animation de rencontres partenariales ;
- La Coopérative d'Activité et d'Emploi, Cap Services, qui permet à toute personne de tester et développer son projet d'entreprise dans un cadre juridique sécurisé, en proposant un accompagnement individuel et progressif, et des conditions favorables de pérennité en

devenant coopérateur de la société. Elle projette, à court terme, de créer une coopérative d'activité dédiée aux jeunes domiciliés en quartier politique de la ville ;

- L'association Rhône Développement Initiative, représente les réseaux d'initiative France et France active, qui met à profit sa capacité à mobiliser des financements bancaires pour soutenir financièrement et accompagner des entrepreneurs engagés sur leur territoire au travers d'outils de financement solidaire, d'accompagnement technique, de formation et de mise en réseau ;
- L'association Ronalpia promeut, elle, la création et le développement d'entreprises à fort impact social au travers de différents programmes d'accompagnement.
- Alter'Incub, porté par l'association Appui gestion formation des Scop, est un incubateur d'innovations sociales qui propose aux entrepreneurs un accompagnement renforcé, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec les partenaires ;
- Et enfin, la Chaire ESS de l'Université Lyon 2 qui a pour ambition de participer au débat scientifique sur la nécessaire transformation de nos modes d'entreprendre et de développement économique, en axant ses recherches sur la coopération, la gouvernance, la féminisation de l'économie et la territorialisation. Elle s'est engagée dans des démarches de sciences collaboratives et organise, chaque année, des cycles de conférences qui permettent le croisement entre les savoirs pratiques et universitaires.

Soutenir ces structures très complémentaires les unes des autres, vous l'avez vu, c'est aussi renforcer notre capacité collective à proposer des alternatives économiques qui remettent l'humain au cœur du développement et qui nous permettent *in fine* de construire notre résilience.

Je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Alors, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc qui est contre, qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

### **Rapport adopté à l'unanimité Déport de M. Matthieu ARRONDEAU**

### Rémi ZINCK :

Monsieur ARRONDEAU va pouvoir revenir.

### Délibération 2023-5299-CMMA4-048 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € - Autorisation de signer les conventions de financement

Je vais donc vous parler des subventions pour les actions pour les personnes âgées, Monsieur le Maire. C'est une enveloppe globale de 139 400 euros, que je vous demande d'approuver dans le cadre du projet social de la Ville de Lyon pour l'accompagnement des plus vulnérables. Ces associations ont comme champ d'action l'isolement des personnes âgées. Thématique, comme vous avez pu le voir l'heure précédente, qui nous est chère et qui sera retravaillée également au cours de notre conseil de gérontologie qui aura lieu début juillet.

Alors, mon intervention sera brève. Sur notre arrondissement, seront concernés :

- À Vélo Sans Âge, qui n'est pas sur notre arrondissement mais qui intervient énormément et qui a d'ailleurs beaucoup développé sur le plateau, pour une première subvention — et j'en suis vraiment ravie — de 4 000 euros. Nous l'hébergeons avec plaisir et il voit donc son développement évoluer de jours en jours. Et je le dis, on l'a déjà redit une première fois, mais ils sont en recherche de pédaleurs bénévoles. Avis à la population. ;
- Les Audacieux également, qui ont été sous les feux de la rampe il y a peu, pour une somme de 3 000 euros ;
- Cart' à chanter, pour 1 000 euros, qui allie chant et oserais-je dire tripot, pour les jeux de cartes ;

- Et puis d'autres partenaires plus éloignés mais avec lesquels nous travaillons comme Tim & Colette, la Ka'Fête ô Mômes, le CRIAS, etc. Preuve d'un grand dynamisme intergénérationnel. Je vous remercie donc de voter favorablement.

### Rémi ZINCK :

Alors, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité Déport de Mme Lydie BONVALLET**

### Rémi ZINCK :

Si Madame BONVALLET m'entend, elle peut revenir.

### Délibération 2023-6514-CMMA4-049 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

**Objet :** Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023

Cette fois, c'est une délibération dans le domaine de la santé. Nous restons dans le thème du jour. Pour une délibération qui acte une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et l'entreprise MAXXEGA, pour une valeur de 6 242 euros, concernant la mise à disposition de matériel type tentes, sangles d'arrimage ou de transport, etc., dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent, qui a eu lieu cette année du 9 au 13 mai. Ils ont donc eu moins chaud que l'année dernière où c'était en juin et c'était terrifiant.

Cette action, c'est une action qui a eu lieu en collaboration avec la Fédération française de cardiologie, qui a également eu des interventions sur notre territoire. Je vous remercie donc de voter favorablement cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Merci, il n'y a pas de demande de parole donc je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

### **Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5535-CMMA4-044 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Ma collègue, Aline GUITARD, l'avait déjà un peu dit dans la fin de son intervention, quand on a présenté Lyon 2030, donc la création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique.

On est très heureux de la création de ce dispositif, cela va donner un peu corps aussi à la nouvelle délégation de Marie ALCOVER, qui a été nommée récemment déléguée auprès du maire, en charge de la Jeunesse. Donc je crois que c'est un premier projet, en tout cas, qui en attend d'autres et on espère que cette délégation va se développer encore plus fort et encore plus vite parce qu'on a des vrais besoins identifiés sur la jeunesse. Donc très vite, cette bourse,

elle va s'adresser aux 16-25 ans. On sera sur des enveloppes qui iront de 2000 euros pour un projet individuel à 5 000 euros pour un projet collectif. Les projets devront être, évidemment, d'intérêt général et contribuer à la transition écologique et à la neutralité climatique de la ville. Les projets pourront être dans différents domaines, à savoir les domaines techniques, sociaux, dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et des mobilités. Les projets pourront concerner un ou plusieurs quartiers ou plusieurs arrondissements. Évidemment, sur l'ensemble de la ville de Lyon. Différents équipements aussi ou organisations actives. Donc vous voyez, un projet très ouvert à destination des jeunes et j'espère que le 4<sup>e</sup>, en tout cas les jeunes du 4<sup>e</sup>, vont s'inscrire massivement sur ces projets. En tout cas, nous allons y veiller et faire des communications dans ce sens. Voilà.

### Rémi ZINCK :

Merci. Ah, Monsieur RIGAUD, une intervention.

### Loïc RIGAUD :

Oui, merci pour cette présentation. Je voulais me féliciter de cette délibération qui vise à promouvoir, *via* de l'éducation populaire aussi, des projets portés par les jeunes pour les jeunes, sur des sujets aussi importants que la transition écologique et le climat. Je sais que je ne suis pas un corps complètement vieux mais encore un peu jeune, pour autant, j'ai bénéficié dans ma jeunesse de ce type d'appel à projets, et cela permet quand même de forger des jeunes qui sont citoyens actifs dans le monde dans lequel ils vivent, qui peuvent derrière, donc porter des projets de solidarité, de citoyenneté, d'action publique et construire finalement, les citoyens de demain. Cela me paraît important, essentiel. Peut-être une observation qui serait d'avoir une communication à destination des jeunes assez large. Si nous on sait que la transition écologique est ouverte à toutes les thématiques, puisqu'il s'agit d'engager la transition de l'ensemble de la société, on pourrait imaginer que cet appel à projets est assez réducteur seulement au projet de transition écologique, alors même qu'il s'applique à l'ensemble des domaines, notamment ceux de la citoyenneté, de la solidarité, qui sont essentiels dans la jeunesse. Donc peut-être inviter la délégation Jeunesse à avoir une communication large sur les projets et peut-être inciter aussi à porter des projets de solidarité, de citoyenneté sur les territoires, de manière, je dirais, assez large afin de faire vivre quand même cette écologie populaire qu'on appelle de nos vœux et qui permet de ne laisser personne sur le chemin de la transition écologique. Voilà, je vous remercie.

### Rémi ZINCK :

Merci. S'il n'y a plus de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5435-CMMA4-050 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoe Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 16 et 17 septembre 2023 - Approbation d'une convention

La délibération 5435 concerne une subvention de 20 000 euros à destination de l'Association Lyon kayak pour organiser une manifestation que l'on retrouve un peu chaque année. Là, celle-ci aura lieu le 16 et 17 septembre 2023. Lyon Kayak organise une randonnée sur la Saône qui

va être ouverte au plus grand nombre. Elle s'adresse à la fois aux sportifs initiés mais aussi aux non-initiés. Elle part donc de Rochetaillée-sur-Saône, avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Environ 2 000 participants étaient présents sur les éditions précédentes. On en attend évidemment autant, voire plus. Rendez-vous à 8 h, à la darse de la Confluence, le dimanche 18 septembre. Vous aurez des bus qui vont vous mener au départ. Vous avez un parcours famille de 10 kilomètres, un parcours découverte de 14 km et un parcours sportif de 21 km. Il y en a pour tout le monde et ça permet de découvrir cette belle activité qu'est le Canoë-Kayak.

### Rémi ZINCK :

Merci, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5437-CMMA4-051 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de « Lyon Vélo Festival » les 2 et 3 septembre 2023 - Approbation d'une convention

La délibération 5437 concerne une subvention de 40 000 euros à la destination de Lyon Ultra Run, qui sait séduire son public et sait s'adapter puisque maintenant, ils proposent un festival qui s'appelle « Lyon Vélo Festival ».

3 volets sur cette grosse manifestation sportive qui aura lieu les samedi 2 et dimanche 3 septembre :

- Un volet sportif avec l'organisation des épreuves suivantes : le Lyon Free bike, on aura des circuits de 15, 30 et 60 km ; un grand tour de Lyon, alors là qui s'adresse aux plus courageux puisqu'on est sur des 200 et 400 km, c'est pour Monsieur ARRONDEAU ; le Lyon Gravel Expérience de 70 km non chronométrés, mais c'est déjà une belle boucle ;
- Ensuite, on aura un volet solidaire et inclusif : Rouler POUR ELLES qui va être l'équivalent de Courir POUR ELLES, donc même principe, une randonnée VTT plutôt familiale et les participations financières qui seront récoltées seront versées à Courir POUR ELLES ; Le Lyon Cyber Bike qui est prévu sur les 2 jours, avec une démonstration notamment de vélo handisport et d'électrostimulation. Eh oui, il en faut pour tout le monde ;
- Et aussi un volet responsable, Way of Life, donc là un salon qui est prévu avec des exposants autour de l'univers du vélo, la pratique, la mobilité, la sensibilisation, l'organisation d'ateliers pédagogiques et de sensibilisation autour de l'utilisation du vélo. Et ça, c'est important parce qu'on entend trop souvent des personnes qui ne respectent pas le code de la route ou qui ne respectent pas les piétons. Il est temps aussi d'éduquer nos cyclistes. Mais pas que, évidemment tout le monde, mais eux en particulier. Et puis les exposants et animations dédiées, voilà en gros événement. C'est génial. Je vous invite à y aller.

### Rémi ZINCK :

Eh bien, écoutez. On va voter s'il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5537-CMMA4-053 : Rapporteur : Alexandre CHEVALIER

**Objet :** Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges

Cette délibération est moins rigolote, je l'avoue, on est sur une délibération concernant un travail qu'il y a eu au cours de l'année 2022, de la Ville de Lyon qui avait entrepris de réactualiser les coûts de fonctionnement annuels de chacun des équipements sportifs mis à sa disposition. C'est un exercice qui n'avait pas été fait depuis très, très longtemps, et la Ville perdait de l'argent dans la location de ses stades et terrains, sachant que là on s'adresse à la Métropole, sur ses compétences, notamment de collège, mais ce sera aussi valable pour les lycées et donc ça s'adressera à la Région. Pour les gymnases et salles couvertes, on va être à un tarif de 26,60 euros de l'heure ; sur les stades et terrains en plein air, on sera à 10,80 euros de l'heure ; et sur les piscines, nous serons à 134,70 euros de l'heure.

Voilà donc qui va permettre à la Ville de Lyon de percevoir une recette, en 2023, qui devrait s'élever à 1,9 millions d'euros. Donc ce n'est pas rien. Merci aux services pour ce travail titanesque parce que c'est beaucoup, beaucoup d'heures de travail. Merci.

### Rémi ZINCK :

Tout à fait. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### Délibération 2023-5314-CMMA4-054 : Rapporteur : Loïc RIGAUD

**Objet :** Attribution de subventions d'investissement à Entourage Solidaire pour 4 000 € dans le cadre du Budget Participatif - opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 - enveloppe globale »

Monsieur le Maire, chers collègues, du 7 novembre au 4 décembre dernier, plus de 6 000 personnes ont voté pour sélectionner 110 projets parmi les 217 qui ont été soumis aux Lyonnaises et Lyonnais dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lyon. Au mois de janvier dernier, vous aviez adopté une délibération pour inscrire les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des projets retenus lors de cette première édition qui en compte 9 sur le 4<sup>e</sup> arrondissement.

La délibération que je vous présente aujourd'hui vise à attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Entourage Solidaire, pour l'aménagement d'un espace d'échange au sein du nouveau café Chez Daddy de Lyon 2<sup>e</sup> arrondissement et un projet d'exposition photo.

Cette délibération passe à notre conseil d'arrondissement car le siège social de l'association Entourage Solidaire est localisé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. En effet, nous avons eu la chance d'accueillir le premier café Chez Daddy, depuis maintenant 4 ans, à la Croix-Rousse. Comme vous le savez, Chez Daddy est un café intergénérationnel qui propose des activités basées sur le partage de talents des habitantes et des habitants du quartier. On peut y boire un café, faire un jeu de société ou assister à un atelier ou un débat, pendant que les enfants jouent dans l'espace jeu. Je peux témoigner pour y aller régulièrement. C'est un formidable lieu, tisseur de lien social — comme ils aiment se présenter —, qui crée de la solidarité sur le quartier. En 2022, Chez Daddy, à Croix-Rousse, a dépassé les 3 000 adhérentes et adhérents et a des projets ambitieux puisqu'ils souhaitent développer 13 nouveaux lieux, grâce notamment à un partenariat avec KLESIA. Une action, vous le voyez, qui dépasse les murs du 4<sup>e</sup> arrondissement puisqu'ils ont ouvert, l'année dernière, un nouveau lieu sur le 2<sup>e</sup> arrondissement. Je laisserai mon collègue, Alexandre CHEVALIER, dire deux mots de ce nouveau projet qu'il a porté avec

eux dans le cadre de sa délégation.

L'objet de cette subvention vise à réaliser une exposition photo et à aménager un espace d'échange au sein du café. Une série de portraits mettra en valeur les habitantes et les habitants du quartier mais aussi les résidents seniors et les étudiants et les étudiantes du Crous qui vivent dans la résidence autonomie, au-dessus de laquelle est installé le café.

Une boîte à livres et un espace d'entraide sera également mis en place par l'association. Je vous propose donc, chers collègues, d'adopter cette délibération.

### Rémi ZINCK :

Alors, Monsieur CHEVALIER, allez-y.

### Alexandre CHEVALIER :

Oui, très rapide. Un petit complément parce que c'est vrai qu'on est quand même très fiers de ce projet, qui a démarré quand même très vite en début de mandat. C'est donc un café-restaurant, parce qu'il y a aussi un volet restauration dans ce projet Daddy Perrache. D'ailleurs, j'en profite pour faire un petit rappel de chiffres. On sert aujourd'hui quasiment 50 repas par jour, dont la moitié pour des personnes qui viennent de l'extérieur. Donc ça, c'est aussi une richesse pour les résidents de voir 25 personnes par jour qui viennent de l'extérieur partager des repas avec eux. Loïc l'a dit, plus de 3 000 adhérents aujourd'hui à l'échelle de la ville, on est à entre 60 et 80 animations intergénérationnelles par mois, plus de 100 bénévoles qui vont agir auprès des seniors. Donc c'est vrai que c'est une grosse dynamique à saluer et en tout cas, nous, on en est vraiment très fiers. On a pour projet aussi sur la ville, peut-être, d'en développer encore un ou deux sur nos résidences, parce qu'on voit tous les bénéfices que ça apporte pour la santé de nos résidents. Je rappelle et je vous invite aussi, tous les mercredis midi, vous pouvez aller vous inscrire au repas partagé. Donc dans ce repas partagé, le concept c'est que vous êtes à une grande table, comme si vous étiez à un repas de famille, et vous partagez ce repas avec à la fois des résidents de la résidence, des personnes de l'extérieur et tout ce beau monde ne se connaît pas et se découvre lors d'un repas. Voilà. J'en ai fini.

### Rémi ZINCK :

Merci, Monsieur CHEVALIER, si personne d'autre ne souhaite prendre la parole sur cette délibération, je vais la mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Rapport adopté à l'unanimité**

### **Clôture de la séance**

### Rémi ZINCK :

Nous avons terminé l'examen des délibérations. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vais conclure ce conseil d'arrondissement en vous remerciant et en vous souhaitant, à toutes et tous, une excellente soirée et un bel été également. Merci à toutes et tous.